

CAHIER DE RECHERCHE

LES MUTATIONS DU TRAVAIL
L'ENVIE D'ÊTRE SALARIE DOMINE,
SAUF CHEZ LES JEUNES QUI ASPIRENT
À PLUS DE LIBERTÉ

Elodie Alberola
Isa Aldeghi
Sandra Hoibian

■ DÉCEMBRE 2016





LES MUTATIONS DU TRAVAIL L'ENVIE D'ÊTRE
SALARIE DOMINE, SAUF CHEZ LES JEUNES
QUI ASPIRENT A PLUS DE LIBERTE

Elodie Alberola, Isa Aldeghi et Sandra Hoibian

CAHIER DE RECHERCHE N°334

DECEMBRE 2016

Cette recherche a bénéficié d'un financement au titre de la subvention recherche attribuée au CREDOC.

RESUME

Après avoir été longtemps en diminution, le nombre d'indépendants semble repartir à la hausse. Parallèlement se multiplient des situations en « zone grise » entre le statut de salarié et celui d'indépendant. L'enquête Conditions de vie et Aspirations du CREDOC de 2016 repère ainsi 8% de la population qui indiquent ainsi ne pas être en emploi « à leur compte » et avoir, tout de même, exercé une activité rémunérée de manière indépendante (autoentrepreneuriat, chauffeur ou hôte via un site internet, garde d'enfant ou aide aux personnes âgées, etc.). La proportion monte à 20% chez les jeunes. Alors que seuls 30% de nos concitoyens jugent la situation de d'indépendant préférable, dans l'absolu, à celle de salarié, 45% des jeunes estiment que travailler à son compte est une situation plus enviable. Loin d'être un pis-aller face à un marché du travail saturé et peu sécurisant, cette classe d'âge fait montre d'une réelle attraction pour l'indépendance qu'ils associent à une plus grande liberté et une opportunité de conciliation vie privée vie professionnelle. Très peu mettent en avant les impacts en termes de fragilisation de la protection sociale, pourtant pointés par de nombreux chercheurs comme venant questionner en profondeur le système actuel de droit du travail et de la protection.

LES MUTATIONS DU TRAVAIL : L'ESSOR RECENT DU STATUT D'INDEPENDANT

L'évolution du monde du travail en France a été longtemps orientée vers une progression du salariat au détriment du statut d'indépendant¹, notamment en liaison avec la diminution de l'emploi agricole indépendant et l'expansion du travail salarié dans les services. En parallèle, le développement d'un chômage de masse touchant particulièrement durement certaines catégories de demandeurs (jeunes, seniors), la progression du travail à temps partiel, des contrats à durée déterminée et des contrats d'intérim de durée de plus en plus courte² rendent le statut du salariat pour certains inaccessible, et pour d'autres moins protecteur. Depuis le début des années 2000, la tendance semble s'inverser et le **nombre d'indépendants repartir timidement sur le sentier de la croissance** (cf. graphique ci-dessous). Si, en France, la progression du nombre d'indépendants est modeste, elle s'insère dans une dynamique qui semble dépasser les frontières de l'Hexagone. La progression est marquée dans d'autres pays de niveau économique proche, comme le Royaume-Uni et les Pays-Bas ainsi que le souligne France Stratégie³. Cette progression du non-salariat est due essentiellement dans l'Hexagone à l'augmentation des effectifs d'indépendants sans salariés⁴. La création du statut d'autoentrepreneur en 2008 ayant connu un large succès, nous y reviendrons.

¹ MARCHAND Olivier (2010). « 50 ans de mutations de l'emploi ». *Insee première* n° 1312. Septembre. Selon l'INSEE La part de l'emploi non salarié qui était de 17,9% en 1982 est aujourd'hui de 11,5%.

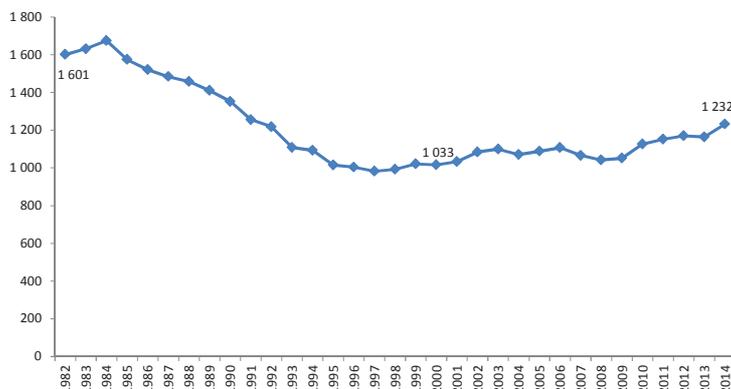
² DARES (2014). « Entre 2000 et 2012, forte hausse des embauches en contrats temporaires, mais stabilisation de la part des CDI dans l'emploi », *Dares Analyses* n°56, juillet, <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2014-056-2.pdf> Le taux de rotation de la main-d'œuvre (indicateur qui mobilise à la fois les anciennetés dans l'emploi mais aussi de manière plus nouvelle les entrées et sorties observées dans l'enquête emploi) a presque quintuplé sur 30 ans, passant de 38 % en 1982 à 177 % en 2011. Cf. PICART Claude (2011). « Une rotation de la main-d'œuvre presque quintuplée en 30 ans : plus qu'un essor des formes particulières d'emploi, un profond changement de leur usage », Dossier INSEE-

³ JOLLY Cécile, PROUET Emmanuelle (coord.) (2016). *L'avenir du travail : quelles redéfinitions de l'emploi, des statuts et des protections ?* Document de travail n°2016-04. France Stratégie.

⁴ Conseil d'orientation pour l'emploi (2014). *L'évolution des formes d'emploi*. Rapport du 8 avril.

Graphique 1 – Une baisse très nette des emplois non salariés sur longue période, une inversion de tendance depuis le début des années 2000 qui reste mesurée

Effectifs non salariés (nombre d'emplois au sens du BIT en milliers) entre 1982 et 2014



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans et plus

Note : données de 1982 à 2014, corrigées pour les ruptures de série

Source : Insee, enquêtes Emploi (calculs Insee)

UNE FRONTIERE FLOUE ENTRE INDEPENDANTS ET SALARIES RENFORCEE PAR LE DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE

Sur le plan juridique, le statut d'indépendant s'est d'abord défini par la négative par rapport au salariat, dont la notion a été construite au fil de la jurisprudence comme « l'exécution d'un travail sous l'autorité d'un employeur qui a le pouvoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements de son subordonné »⁵. L'absence de subordination permanente est ainsi ce qui caractérise le travail indépendant⁶.

Mais entre ces deux statuts, une multitude de cas de figure existent et se développent. Avec le développement de l'intérim, se multiplient des relations de travail « triangulaires (relation tripartite entre un salarié, un employeur de droit et une entreprise utilisatrice chez qui le salarié réalise le travail pour lequel il est rémunéré ⁷ (sur le modèle des SSII par exemple). Certaines activités peuvent être externalisées à des personnes non salariées avec néanmoins le maintien de liens de subordination entre les deux parties. Certains statuts comme les travailleurs à domicile, les journalistes professionnels, les artistes du spectacle, les mannequins, et plus récemment le portage salarial - qui se caractérisent par un faible lien de subordination et une forte autonomie des travailleurs - ont pourtant été « rattachés » au salariat par la loi. Des contrats dits atypiques se multiplient : CDD d'usage, CEIGA, contrats vacataires, CDI intermittent, CDIC ou Contrat de chantier, contrats aidés (CUI-CAE, CUI-CIE, emploi d'avenir), contrats en alternance (contrat de professionnalisation en CDD, en CDI, contrat d'apprentissage), formes d'emploi spécifiques (à distance du salariat classique tel multi-emploi), type emplois partagés (groupement d'employeurs, entreprise de travail en temps partagé -ETTP) et formes d'entreprenariat (coopérative d'activité et d'emploi, portage salarial, autoentrepreneur). Certaines formes pensées pour des secteurs essaiment dans d'autres, tels le Contrat de chantier (CDIC) pensé à

⁵ CHAUCHARD Jean-Pierre (2009), « Les avatars du travail indépendant », Droit social, n°11, novembre

⁶ CHAUCHARD Jean-Pierre (2016) « Qu'est-ce qu'un travailleur indépendant ? », Droit social, n°10, décembre

⁷ France stratégie, *op.cit.*

l'initial pour répondre aux besoins de flexibilité dans le secteur du BTP s'étend au secteur des études, du conseil, du numérique en recherche de réactivité et de souplesse de production.

Nombre de rapports récents insistent sur la tendance au **brouillage de frontière** entre indépendants et salariés qui est produite par l'évolution des formes d'emploi. Le **développement du numérique** a amplifié cette tendance, avec les entreprises de plateforme qui servent d'intermédiaires dans la mise en relation entre un client et un prestataire. Plusieurs auteurs rapprochent cette situation de celle de la première révolution industrielle où les ouvriers étaient rémunérés à la pièce et où le lien de subordination entre travailleurs et donneurs d'ordre n'était pas reconnu⁸. Dans les économies de plateforme, si la demande d'autonomie des travailleurs est forte, les contraintes portant sur les conditions d'exercice de l'activité sont souvent accentuées (tarif, horaires, parfois même port de signes distinctifs de la plateforme ou outil de travail imposés, exclusivité de travail demandé). D'autres auteurs expliquent que le capitalisme de plateforme rendu possible par le développement du numérique a favorisé l'éclosion du travail sous le statut d'indépendant. Le recours à l'informatique et aux équipements nomades favorise le travail à distance. La déconnection entre le lieu d'exercice de l'activité et l'entreprise donneuse d'ordre incite à développer le principe d'un paiement à la tâche. Le rapport Mettling, réalisé à la demande de la Ministre du Travail en 2015, estime qu'un travailleur du numérique sur deux exerce son activité hors du salariat⁹. Le développement des franchises entre dans cette même logique d'une activité fournie par des indépendants mais avec l'obligation d'adopter des normes d'emploi ou de fixer des prix précis.

Peu de données approchent réellement ce phénomène. Une question posée dans l'enquête Conditions de vie et Aspirations du CREDOC de 2016 tente l'exercice via la question suivante « *avez-vous exercé au cours des 12 derniers mois, une activité rémunérée de manière indépendante (autoentrepreneuriat, chauffeur ou hôte via un site internet, garde d'enfant ou aide aux personnes âgées, etc.) ?* ». **8% de la population** indiquent ainsi ne pas être en emploi « à leur compte », et avoir tout de même exercé une activité rémunérée de manière indépendante. Le taux monte à 16% chez les actifs en situation **précaire** (en CDD, en intérim ou en temps partiel subi), 14% chez les chômeurs, 17% chez ceux qui n'ont jamais exercé de profession. Et de 10% chez les personnes de foyers aux bas revenus contre 7% chez les hauts revenus. Mais la contrainte financière ne semble pas la seule à jouer. En particulier les pratiques sont d'autant plus courantes que l'individu est diplômé (le taux atteint 10% chez les **diplômés du supérieur** contre 6% chez les non-diplômés). Il est également beaucoup plus élevé **chez les jeunes** où la proportion est de 20% tandis que dans les autres classes d'âge elle semble beaucoup plus marginale.

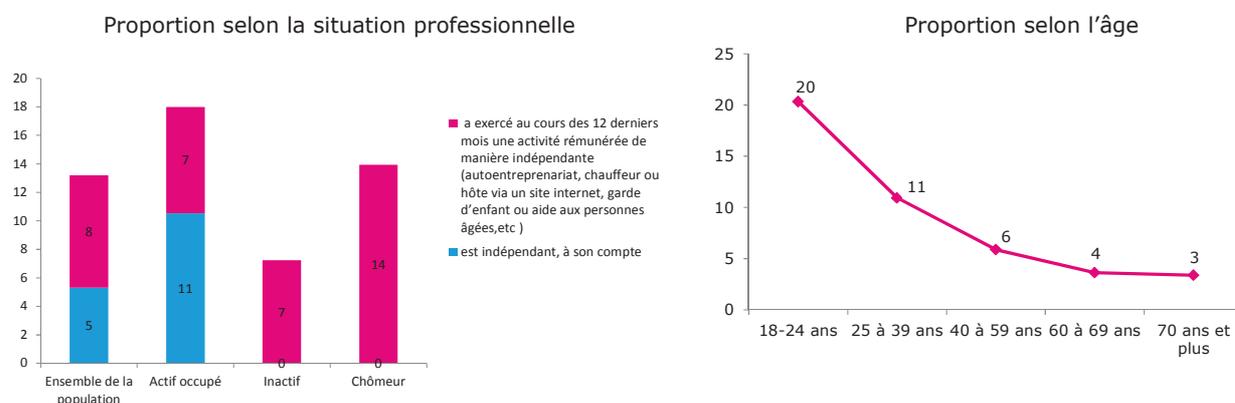
⁸ Cette similitude entre le statut des travailleurs aux pièces et celui des indépendants travaillant via une plateforme numérique est soulignée dans l'analyse récente de France Stratégie (JOLLY Cécile, PROUET Emmanuelle (coord.) (2016). *L'avenir du travail : quelles redéfinitions de l'emploi, des statuts et des protections ?* op.cit. ainsi que dans une publication du laboratoire LASAIRE (MAURICE Joël, STIMAMIGLI André (coord.) (2016). *Numérique, travail et emploi – Chances à saisir, risques à maîtriser*. Les Cahiers LASAIRE n°57, octobre).

⁹ METTLING Bruno (2015). *Transformation numérique et vie au travail*. Rapport établi à la demande de la Ministre du Travail. Septembre.

Graphique 2 – 20% des jeunes exercent une activité rémunérée de manière indépendante

Au cours des 12 derniers mois, avez-vous exercé une activité rémunérée de manière indépendante (auto-entrepreneuriat, chauffeur ou hôte via un site internet, garde d'enfant ou aide aux personnes âgées, etc.) ?

Cette question n'a pas été posée aux personnes dont l'activité principale est un emploi avec un statut à son compte. Les données présentées ici sont rapportées à l'ensemble de la population



Source : CREDOC, enquêtes « Conditions de vie et Aspirations », début 2016

Le profil des indépendants traditionnels et de ces « indépendants occasionnels » diverge profondément. Composés à 60% de femmes, en grande partie de jeunes (43% ont moins de 30 ans) ils s'éloignent du profil des travailleurs non-salariés qui sont très majoritairement des hommes, de profil plutôt âgé.

Tableau 1– Quelques données de profil sociodémographique

Les indépendants « traditionnels » 5% de la population, 11% de la population active	Les « indépendants occasionnels »	Salariés
Un profil très masculin (66% d'hommes) Plutôt âgé (âge moyen 46,4 ans) 8% de moins de 30 ans 41% diplômés du supérieur	Un profil plus féminin (60% de femmes) Plutôt jeune (âge moyen 35,9 ans), 43% ont entre 18 et 29 ans 34% sont diplômés du supérieur	Paritaire (50% d'hommes et 50% de femmes) 22% de moins de 30 ans parmi les salariés du privé 37% diplômés du supérieur

Source enquête emploi 2013-2015 (chiffres tirés de la Protection sociale des non-salariés – op.cit.)

Source : CREDOC, enquêtes « Conditions de vie et Aspirations », début 2016

Source enquête emploi 2013-2015 (chiffres tirés de la Protection sociale des non-salariés – op.cit.)

De nombreux auteurs notent que ce développement de l'emploi hors du salariat, et la multiplication des situations d'indépendance - souvent abordées via l'angle des plateformes numériques décrites sous le néologisme « d'uberisation »- s'accompagnent souvent d'une **fragilisation des statuts**. Les **indépendants « traditionnels »** ont tendance à disposer d'un capital financier de moins en moins important et à moins bénéficier de l'appui de l'entourage ou des proches à la création de l'entreprise

que leurs prédécesseurs, et ils ont tendance à moins faire appel à d'autres sources de financement¹⁰. Ils s'inscrivent également moins souvent dans une tradition familiale de reprise d'activité et donc une moindre assise en termes de savoir-faire, réseau relationnel, voire de capital matériel, etc. : alors que pour les générations nées avant 1934, 92% des non-salariés commencent leur vie professionnelle comme aides familiaux dans la perspective de reprendre l'activité familiale, seuls 40% sont dans ce cas pour les générations nées entre 1945 et 1974¹¹.

Dans le cas des « **indépendants occasionnels** », on assiste à l'apparition d'un marché du travail parallèle où le risque est entièrement supporté par les travailleurs et nullement par le client ou l'intermédiaire, les plateformes échappant en grande partie aux réglementations nationales ou européennes tant administratives et techniques que fiscales et sociales¹². Le législateur commençant seulement à s'emparer de ces questions¹³.

La proportion importante d'individus ayant exécuté une activité rémunérée de manière indépendante (autoentrepreneuriat, chauffeur ou hôte via un site internet, garde d'enfant ou aide aux personnes âgées, etc.) dans les jeunes générations et les populations les plus éloignées du marché de l'emploi interpelle. Dans quelle mesure les situations d'indépendance relèvent-elles d'une appétence pour **plus de liberté**, d'une évolution liée à des aspirations générationnelles nouvelles ou du résultat de **contraintes** fortes sur le marché du travail ?

L'ADOPTION DU STATUT D'INDEPENDANT « TRADITIONNEL » : DES MARGES DE LIBERTE OU DES CREATIONS PAR NECESSITE ?

Les acteurs politiques, tant au niveau national qu'europpéen¹⁴, présentent l'adoption du statut d'entrepreneur comme un **mode de sortie de la précarité**, et prônent l'activation des dépenses d'indemnisation du chômage pour favoriser la création d'entreprise. En France, des **politiques actives** existent pour soutenir la création d'entreprise. En 2014, 44% des créateurs ont bénéficié d'une aide, il s'agit huit fois sur dix de l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'une entreprise (ACCRES)¹⁵.

Or plusieurs recherches font état de formes **d'entrepreneuriat contraint**. Stéphane Rapelli analyse la situation et le vécu des travailleurs non-salariés pauvres dans le cadre d'une recherche pour l'Observatoire national de la pauvreté sur les formes d'invisibilité sociale¹⁶. Il note que, dès 1999, des travaux québécois identifient des « travailleurs autonomes appauvris », dont l'activité non salariée est

¹⁰ RICHER Damien, THOMAS Stéphane (2016). « Les créateurs d'entreprises en 2014 : moins de chômeurs et des projets plus modestes qu'en 2010 ». *Insee Première* n°1600. Juin.

¹¹ TAVAN Chloé (2008), « Public, privé, indépendant : des changements de statuts nombreux et au fil de la carrière », in *Insee Références 2008, L'emploi, nouveaux enjeux, novembre*

¹² DEGRYSE Christophe (2016). *Les impacts sociaux de la digitalisation de l'économie*. Working paper 2016-02. European Trade Union Institute.

¹³ Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2017, <http://www.assemblee-nationale.fr/14/ta/ta0851.asp>
Ce projet, adopté en lecture définitive, prévoit une affiliation au régime social des indépendants (RSI) au-delà d'un certain seuil de revenus issus de l'économie « collaborative » et au paiement des cotisations y afférentes.

¹⁴ Le Conseil européen de Lisbonne en 2000 marque l'affirmation d'une politique active de développement de l'entrepreneuriat avec un soutien aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'à la promotion chez les jeunes publics de l'esprit d'entreprendre. http://www.europarl.europa.eu/summits/lis1_fr.htm

¹⁵ RICHER Damien, THOMAS Stéphane (2016). « Les créateurs d'entreprises en 2014 : moins de chômeurs et des projets plus modestes qu'en 2010 », art. cit.

¹⁶ RAPELLI Stéphane (2016). *Invisibilité sociale : publics et mécanismes. Les travailleurs non salariés pauvres*. Rapport de recherche pour l'ONPES.

due à un manque d'opportunités pour trouver un emploi salarié, la rémunération est faible et le volume horaire élevé. Rapelli évoque les travaux de chercheurs en sciences de gestion qui s'inquiètent des facilités accordées aux chômeurs de créer leur entreprise, ce qui peut amener à des situations de travailleurs indépendants pauvres.

Pour Fayolle et Nakara, une partie des créations d'entreprise relèvent de ce qu'ils désignent par le terme de « l'entrepreneuriat de nécessité. »¹⁷ Les facteurs *push* de cet entrepreneuriat sont le chômage ou la crainte de perdre son emploi. Ces auteurs ont rencontré d'anciens chômeurs de longue durée qui sont devenus entrepreneurs, ainsi que des professionnels accompagnant les créateurs d'entreprise ayant ce même profil. Les entretiens mettent en évidence l'isolement fréquent des créateurs et leur faible soutien familial, ainsi que la forte pression financière qu'ils subissent.

Parmi les travaux spécifiques sur les intellectuels précaires non-salariés, ceux du Centre d'Études de l'Emploi montrent l'ambiguïté de leur situation, comme le résume le titre du rapport : « Libres ou prolétaires ? »¹⁸ Pour ces travailleurs intellectuels précaires, l'association de leur profession à une vocation est un facteur d'acceptation de l'instabilité de l'emploi, cette précarité n'étant pas vécue comme subie. Si pour certains, l'intermittence est le prix à payer pour préserver son autonomie, les « dommages collatéraux » de cette instabilité sont toutefois notables : stress, anxiété, mauvaise santé, incertitude économique. Les 70 entretiens menés auprès d'intellectuels précaires dans le cadre de cette étude font état de situations économiques et sociales assez hétérogènes, comme le montre la diversité des revenus. Si la plupart des interviewés gagnent souvent en moyenne mensuelle entre un à deux SMIC, certains sont au niveau du RSA alors que d'autres perçoivent l'équivalent de 5 SMIC.

Un des rares articles de recherche récents qui a une vision uniquement positive du développement de l'entrepreneuriat est celui de Marie-Thérèse Rapiou, en sciences de gestion, pour qui :

*« La démarche entrepreneurial est un important levier de croissance économique, mais surtout un moteur d'accomplissement personnel »*¹⁹.

Ce point de vue s'explique sans doute par le fait que Marie-Thérèse Rapiou mentionne essentiellement dans son article les nouvelles formes d'emploi tels que le portage salarial et les coopératives d'activités et d'emplois, qui sont justement des formules qui permettent au travailleur indépendant d'accéder à une protection identique à celle de salariés tout en gardant leur autonomie. Ces deux statuts impliquent que le travailleur autonome règle le montant des cotisations sociales à une structure intermédiaire qui le salarie. Ces deux types de statuts restent très minoritaires, touchant 6 500 personnes pour les coopératives d'activité et d'emplois et 40 000 personnes pour le portage salarial d'après l'estimation de Christophe Everaere²⁰.

¹⁷ FAYOLLE Alain, NAKARA Walid (2010). *Création par nécessité et précarité : la face cachée de l'entrepreneuriat*. Cahier de recherche n°2010-08 E4. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00534819/document>

¹⁸ TASSET Cyprien, AMOSSÉ Thomas, GRÉGOIRE Mathieu (2013). *Libres ou prolétaires ? Les travailleurs intellectuels précaires en Ile-de-France*. Rapport de recherche du Centre d'Études de l'emploi n°82. Mars.

¹⁹ RAPIAU Marie-Thérèse (2010). « Entrepreneuriat et formes d'emploi... Points de repères ». *Pour* n°204.

²⁰ EVERAERE Christophe (2014) *Les emplois atypiques. Quelles réponses au besoin de flexisécurité ?* Editions Liaisons sociales.

UN CONSENSUS AUTOUR DE LA CREATION DU STATUT D'AUTOENTREPRENEUR

Une des mutations essentielles dans les situations d'emploi des indépendants est l'émergence du **statut d'autoentrepreneur**, qui a été inclus dans la loi dite de « modernisation de l'économie » du 4 août 2008, l'exercice de ce statut ayant été possible à partir de janvier 2009. Ce statut a eu un succès certain, puisque quatre ans plus tard, soit fin 2013, parmi les 2,7 millions de non-salariés, le quart était des autoentrepreneurs²¹. Ce statut prévoit que le montant des cotisations sociales dues est strictement proportionnel à l'activité, alors qu'auparavant il fallait verser un montant forfaitaire minimum qui pouvait être dissuasif en cas de revenu très faible. Il facilite le cumul de revenus entre une activité indépendant et un salaire ou une retraite. Il est applicable tant que l'activité est restée en dessous d'un certain seuil²².

Sarah Abdelnour a étudié les conditions d'émergence de ce statut. Elle a observé un consensus politique entre gauche, droite et certains acteurs associatifs autour de la **figure de l'entrepreneur**, avec une vision de la démocratisation de l'entrepreneuriat. La création d'entreprise est parée de vertus intégratrices pour des personnes ayant du mal à s'insérer en tant que salarié sur le marché du travail. La promotion de ce nouveau statut rejoint le discours de valorisation de la valeur travail associé à la présidence de Nicolas Sarkozy. Elle rejoint également les critiques portées par des personnalités plus à gauche du **caractère asservissant du travail salarié**. Il a fallu vaincre les réticences d'administrations qui prônaient la rigueur budgétaire et s'inquiétaient de la moindre contribution des autoentrepreneurs aux comptes publics. Comme l'observe Hélène Stevens, la résistance la plus forte est venue des représentants de l'artisanat qui craignaient une concurrence déloyale²³. Nadine Levratto et Evelyne Severin voient dans le développement de l'autoentrepreneuriat essentiellement une motivation à développer un emploi pour soi-même et doutent de la capacité des autoentrepreneurs de développer la compétitivité nationale, faute de moyens pour investir dans la recherche et le développement et par défaut de synergie avec d'autres entreprises²⁴.

LES AUTOENTREPRENEURS : UN REVENU SOUVENT TRES FAIBLE

Le succès apparent de l'auto-entrepreneuriat, si on le mesure aux effectifs concernés, reste toutefois modeste en termes de revenus. En premier lieu, plus du tiers des autoentrepreneurs qui se sont immatriculés en 2010 n'ont jamais eu d'activité pendant les trois ans suivants, et parmi ceux qui ont déclaré un revenu, la moitié d'entre eux ne sont plus en activité trois ans plus tard²⁵. Les entreprises créées sous ce statut par les plus jeunes (moins de 30 ans) sont celles dont le taux de survie est le plus faible.

²¹ OMALEK Laure, TELLIER Sergine (2016) « Revenus d'activité des non-salariés en 2013 - Baisse prononcée dans la plupart des secteurs d'activité ». *Insee Première* n°1604. Juin.

²² En 2016 ce seuil au cours de l'année civile est de 32 900€ pour des activités de service et de 82 200€ pour des activités de vente ou d'hébergement.

²³ STEVENS Hélène (2012). « Le régime de l'auto-entrepreneur : une alternative désirable au salariat ? » *Savoir/Agir* n°21. P.21-28

²⁴ LEVRATTO Nadine et SERVERIN Evelyne (2009), « Etre entrepreneur de soi-même après la loi du 4 août 2008 : les impasses d'un modèle productif individuel » *Revue internationale de droit économique* n°3 (tome XXIII). P.325-352.

²⁵ RICHET Damien, ROUSSEAU Sylvie, MARIOTTE Henri (2016) « Auto-entrepreneurs immatriculés en 2010 : trois ans après, 30 % sont encore actifs ». *Insee Première* n°1595. Mai.

La rémunération des autoentrepreneurs actifs économiquement reste très modeste, elle est de 440€ par mois en moyenne en 2013. A la même époque la rémunération moyenne des non-salariés hors du statut d'autoentrepreneur était huit fois plus élevée. De plus, entre 2012 et 2013, le revenu moyen des autoentrepreneurs était en baisse de 4,6%, la rétractation du revenu des entrepreneurs individuels hors de ce statut étant nettement moins prononcée (-1,6%)²⁶.

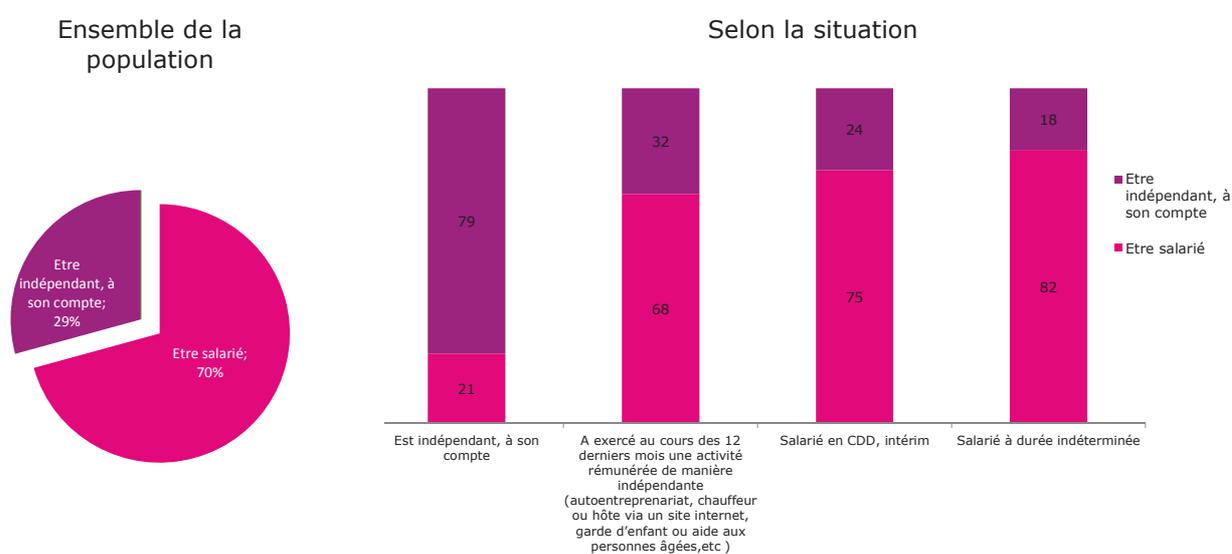
En étudiant les emplois atypiques (pour résumer, les emplois hors CDI temps plein), Christophe Everaere classe les autoentrepreneurs parmi ceux où la **sécurité d'emploi est la plus faible**. Il s'interroge sur la notion d'indépendance dans leur cas, dans la mesure où ils sont souvent dans des situations de forte dépendance par rapport à un intermédiaire ou à un client²⁷.

LES INDEPENDANTS OCCASIONNELS, OU LE RENDEZ-VOUS MANQUE DU SALARIAT

Lorsqu'on interroge la population sur ses **aspirations profondes**, le **choix du salariat** s'impose très nettement devant l'envie de se mettre à son compte : 70% des Français estiment plus enviable la situation des salariés à celle des indépendants. Les salariés eux-mêmes et en particulier ceux en CDI en sont les plus convaincus. Seuls les indépendants « traditionnels » font clairement le choix inverse et valorisent davantage leur propre statut.

Graphique 3 – Le salariat la situation jugée la plus enviable

Idéalement, quelle situation trouvez-vous la plus enviable ?



Source : CREDOC, enquêtes « Conditions de vie et Aspirations », début 2016

Les **indépendants « occasionnels »** sont un peu plus nombreux que la moyenne à goûter le choix de l'indépendance mais, dans une très nette majorité cas (68%) ils vantent les bienfaits du salariat. Leurs activités rémunérées (auto-entrepreneuriat, chauffeur ou hôte via un site internet, garde d'enfant ou

²⁶ OMALEK Laure, TELLIER Sergine (2016) « Revenus d'activité des non-salariés en 2013 - Baisse prononcée dans la plupart des secteurs d'activité ». art.cit.

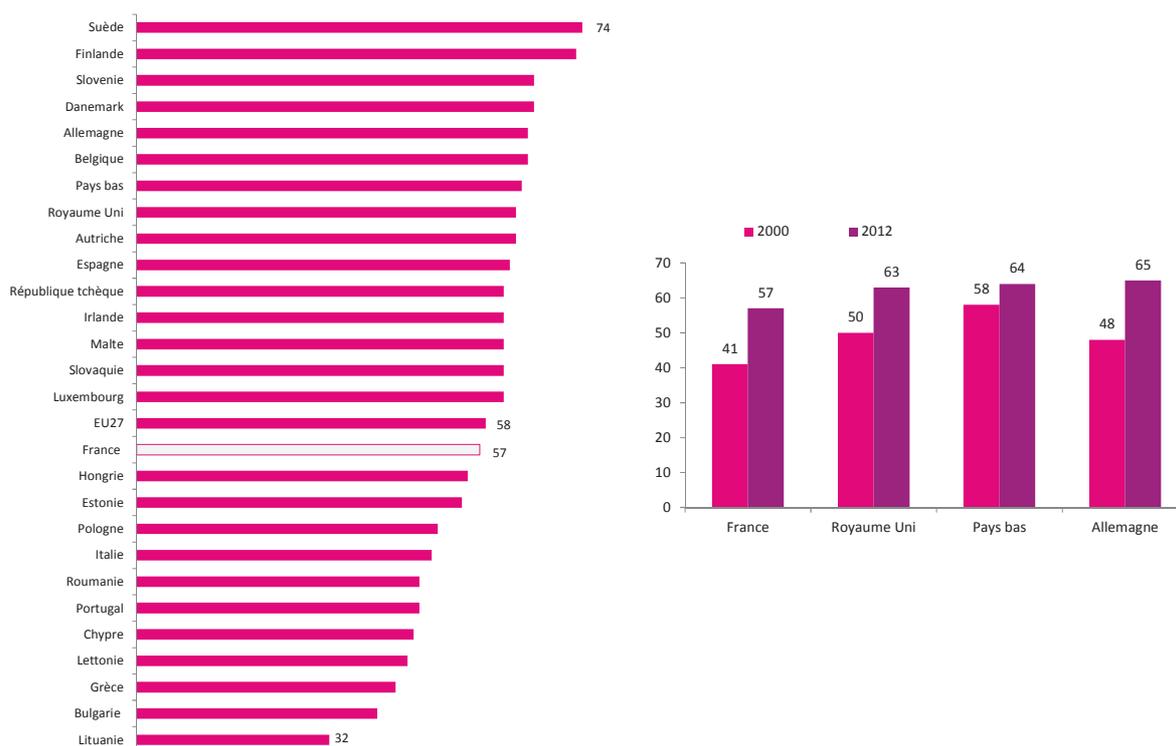
²⁷ EVERAERE Christophe (2014) *Les emplois atypiques. Quelles réponses au besoin de flexisécurité ?* Op. cit.

aide aux personnes âgées, etc.) semblent ainsi relever davantage d'une **situation par défaut**, faute d'avoir pu accéder à un emploi pérenne.

Une étude plus ancienne (2012), de la Commission européenne abordant une question similaire établit également une nette **préférence pour le salariat dans de très nombreux pays européens**. La France n'étant pas en tête, loin s'en faut, des populations les plus attachées à ce statut. La proportion de personnes préférant le salariat à l'indépendance étant très forte aussi bien dans des pays du Nord de l'Europe : Suède, Danemark, Finlande, que chez de plus proches voisins : Belgique, Allemagne, Luxembourg, Espagne, etc. Cette même étude indique une **progression dans le temps** de l'attachement au contrat entre employeurs et salariés. En 2000, seuls 48% des Allemands préféraient le salariat au statut d'indépendant, ils sont 65% en 2012. Le taux progresse également au Royaume Uni passant de 50% en 2000 à 63% en 2012, aux Pays bas de 58% à 64%, ainsi qu'en France où la situation de salarié qui était valorisée par seulement 41% de la population en l'an 2000 l'est par 57% en 2012. Même aux Etats Unis, souvent associés au pays de la liberté d'entreprendre, le gout pour le salariat passe de 28% à 46% dans le même intervalle de temps (2000-2012).

Graphique 4 – Le salariat une situation jugée préférable à celle d'indépendant dans de nombreux pays européens

Proportion d'individus préférant être salarié plutôt qu'indépendant (en %)



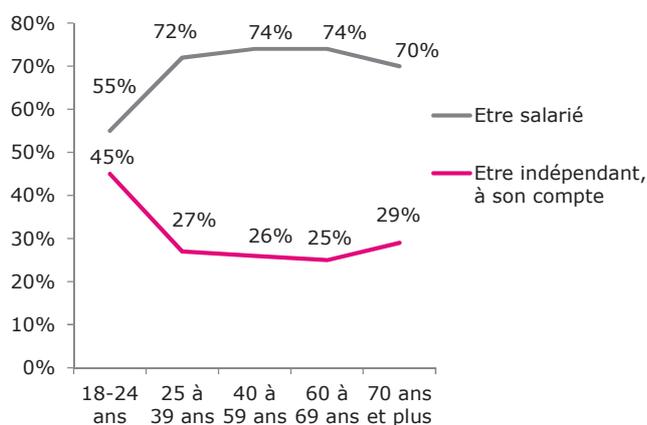
Source : Commission européenne , Entrepreneurship in the EU and beyond, Flash Barometer n°354, 2012

LES JEUNES VALORISENT DAVANTAGE L'INDEPENDANCE ET Y VOIENT DAVANTAGE DE LIBERTE ET UNE OPPORTUNITE PLUS GRANDE DE CONCILIATION VIE PRIVEE VIE PROFESSIONNELLE

Au-delà des personnes elles-mêmes à leur compte, une catégorie – **les jeunes- est nettement plus sensible aux attraits du statut d'indépendant**. Alors que dans toutes les autres classes d'âge la balance penche clairement du côté de l'entreprise, chez les 18-24 ans l'hésitation est grande. Les personnes au foyer (44%) ou les bas revenus (38%) sont un peu attirés par l'idée de monter une activité à son compte, mais dans des proportions moindres.

Graphique 5 – Le salariat la situation jugée la plus enviable

Idéalement, quelle situation trouvez-vous la plus enviable ?



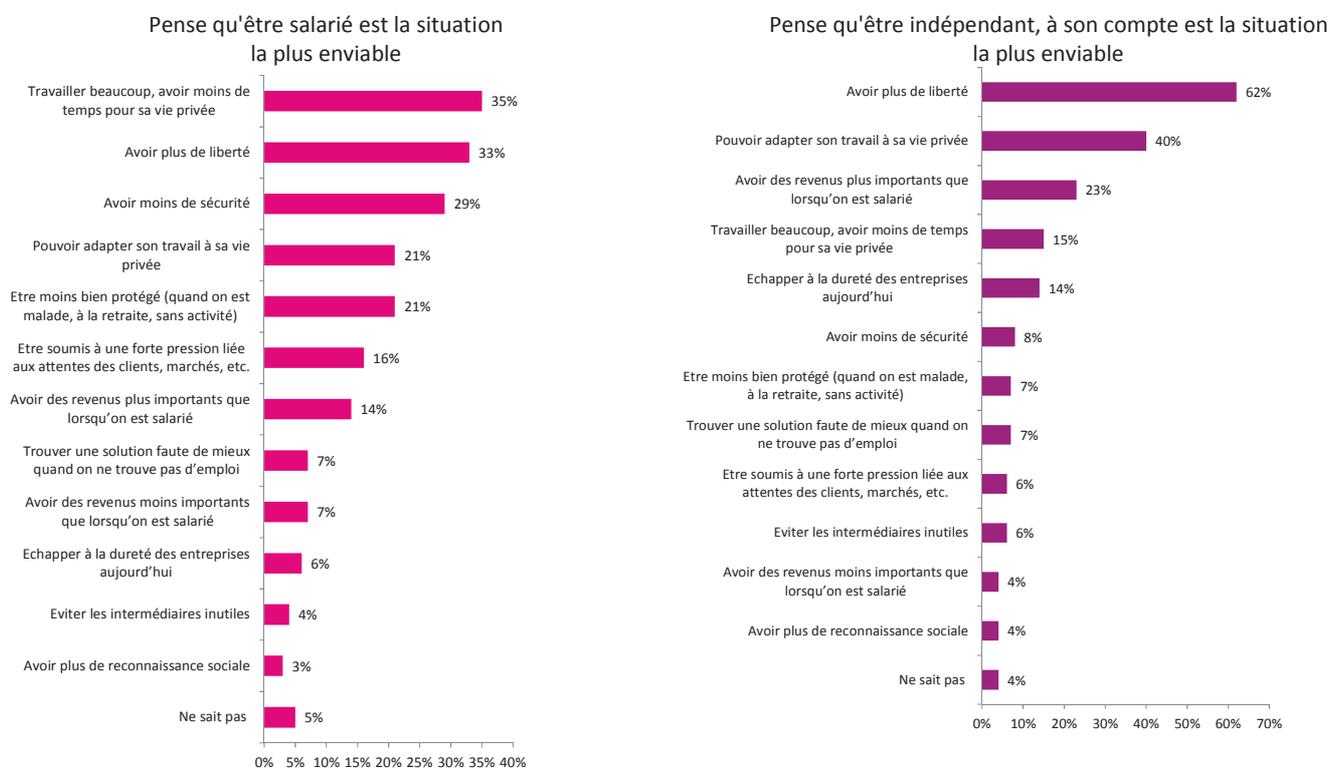
Source : CREDOC, enquêtes « Conditions de vie et Aspirations », début 2016

La Commission européenne mesurait également dans l'ensemble des 27 pays de l'UE en 2012, une plus grande attraction de la situation des indépendants chez les plus jeunes (la réponse « indépendant » était choisie par 45% des 15-24 ans, contre 37% des 25-39 ans, 36% des 40-54 ans et 35% des 55 ans et plus).

Dans l'ensemble de la population, les tenants de l'indépendance lui associent très fortement la notion de **liberté** (62%) et voient dans celle-ci un moyen de **concilier vie de famille et vie professionnelle** (40%). Les adeptes du salariat reconnaissent aux travailleurs indépendants une grande liberté, mais ils associent aussi très nettement à ce statut une **forte charge de travail** pouvant possiblement empiéter sur la vie privée ainsi qu'une **moindre sécurité**.

Graphique 6 – Liberté et conciliation vie privée – vie professionnelle sont les deux principaux attraits perçus de la situation d'indépendant

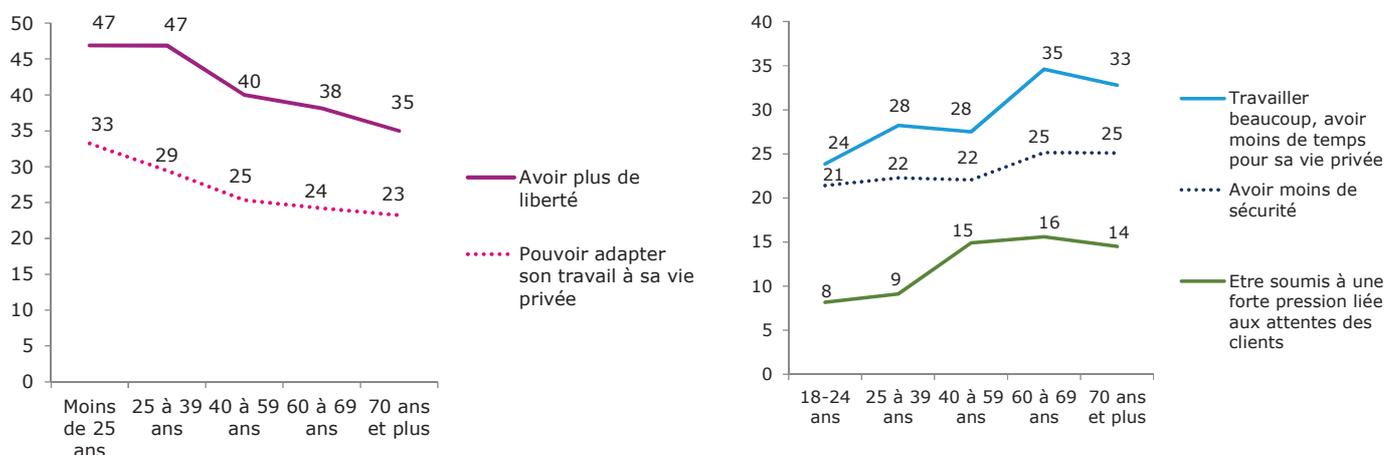
Pour vous avoir une activité indépendante, par rapport à être salarié c'est avant tout ?



Source : CREDOC, enquêtes « Conditions de vie et Aspirations », début 2016

Les jeunes se montrent tout particulièrement séduits par la **liberté** procurée par l'indépendance (47% de citations), et y voient, beaucoup plus que les autres classes d'âge, un moyen d'améliorer **l'articulation vie privée vie professionnelle** (33% contre 23% des plus âgés). La situation d'indépendant voit ici une forme de revirement dans les représentations qui lui sont associées selon les générations : les plus âgés se figurent plus souvent une très lourde charge de travail venant souvent empiéter sur la vie personnelle.

Graphique 7 – Pour vous avoir une activité indépendante, par rapport à être salarié c'est avant tout ?

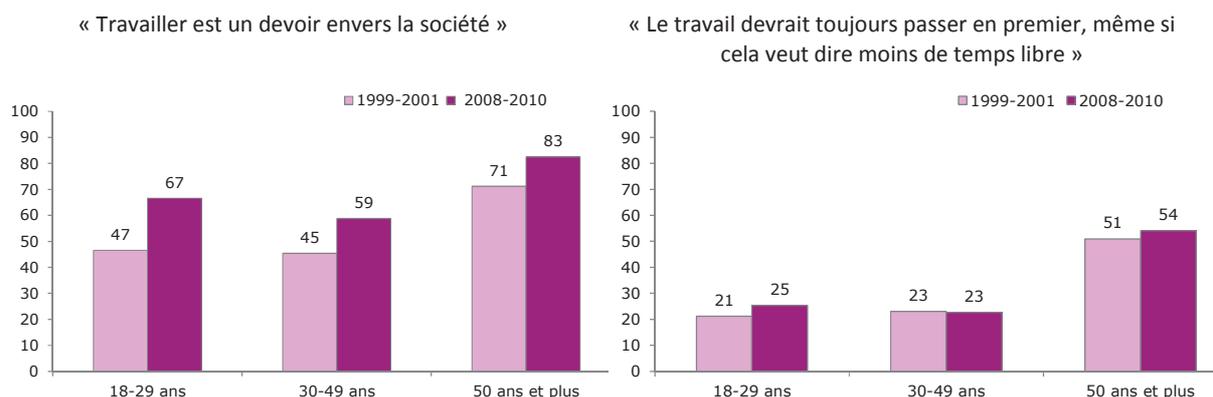


Source : CREDOC, enquêtes « Conditions de vie et Aspirations », début 2016

Les jeunes se distinguent en effet des autres classes d'âge par un **fourmillement d'attentes** et l'aspiration à une vie dans laquelle les différents pôles joueraient tous un rôle important et aucun ne serait désinvesti²⁸. Et si le travail est de plus en plus considéré comme un devoir envers la société dans toutes les classes d'âge en France y compris chez les jeunes, les plus jeunes générations sont plus attentives à préservation de leur vie privée. Le souhait de **ne pas laisser empiéter la vie professionnelle sur son temps libre** est clairement majoritaire chez les jeunes (seuls 25% sont d'accord pour faire primer leur carrière), il est également présent dans des proportions similaires chez les 30-49 ans. Aujourd'hui, comme il y a dix ans, l'idée que le travail devrait primer sur la sphère personnelle apparaît surtout après 50 ans.

Les **normes et représentations sociétales évoluent** : les Français placent la **possibilité de conjuguer vie de famille et vie professionnelle** (horaires de travail, proximité géographique, etc.), en première position des critères de choix d'un emploi qu'ils conseilleraient de prendre en compte aussi bien aux jeunes hommes qu'aux jeunes femmes. Ce critère arrive en première position devant la rémunération, les possibilités d'évolution ou le caractère porteur du secteur d'activité, le contenu du travail²⁹.

Graphique 1- Assentiment avec différentes assertions concernant le travail selon les classes d'âge



Source : exploitation CREDOC, à partir de l'enquête European Values Survey.

La préoccupation de conciliation se nourrit probablement aussi des évolutions liées à la multiplication des équipements nomades et à la possibilité de connexion à distance. Le lieu de travail n'existe plus dans bien des secteurs, les salariés sont de plus en plus « connectés » en dehors des heures de bureau, la frontière entre vie professionnelle et personnelle est ténue, le temps de travail n'est plus continu... Des évolutions dont l'introduction dans le code du travail d'un **« droit à la déconnexion »** est symptomatique, sans pouvoir préjuger d'une réelle capacité à réguler des pratiques.

²⁸ BIGOT Régis, DAUDEY Emilie, HOIBIAN Sandra (2013). *La société des loisirs dans l'ombre de la valeur travail*. Cahier de recherche n°305, CREDOC. Décembre MEDA Dominique, VENDRAMIN Patricia (2013). *Réinventer le travail*, Presses universitaires de France

²⁹ BRICE Lucie, DAUDEY Emilie, HOIBIAN Sandra (2015). *Une société qui aspire à plus d'égalité entre les femmes et les hommes*. Note de Synthèse n°15, CREDOC. Mars http://www.credoc.fr/pdf/Sou/Note_de_synthese_N15_Egalite_HF.pdf

Plusieurs éléments auraient pu laisser penser que les jeunes en particulier (mais aussi d'autres catégories « précaires » : chômeurs, etc.) présenteraient l'indépendance comme un choix par défaut, par rapport à un accès de plus en plus difficile à la vie professionnelle. Les jeunes passent de plus en plus longtemps par des périodes discontinues d'emploi souvent à durée déterminée ou en intérim avant d'obtenir un emploi stable. Camille Peugny décrit à leur propos un effet « cicatrice »³⁰ de jeunes générations, entrées avec des salaires plus faibles sur le marché du travail et qui, leur vie durant, n'arriveraient pas à rattraper le retard accumulé en début de carrière. Les données issues de différentes enquêtes portant sur les risques psychosociaux montrent aussi que **les plus jeunes sont aussi soumis à rude épreuve dans leur vie professionnelle** : les moins de 30 ans sont ainsi la classe d'âge la plus exposée à quatorze des quarante indicateurs détaillés de risque par le collège d'expertise, établis à partir d'enquêtes de référence³¹. 41% des jeunes actifs subissent au moins trois contraintes de rythme de travail, (27% chez les 50 ans et plus), 39% souffrent d'un manque de reconnaissance de leur travail (29% des plus âgés), 37% se trouvent confrontés à des conflits de valeur et doivent faire dans leur travail quelque chose qu'ils réprouvent, 31% réalisent des tâches répétitives.

Et pourtant **très peu, y compris chez les jeunes, ou chez ceux qui exercent une activité indépendante occasionnelle, voient dans la situation d'indépendance un pis-aller** pour pallier à la dureté du monde du travail, au chômage ou un moyen de valorisation personnelle.

Tableau 2 - Pour vous avoir une activité indépendante, par rapport à être salarié c'est avant tout ?

	Ensemble de la population	18-24 ans	A exercé au cours des 12 derniers mois une activité rémunérée de manière indépendante	
Echapper à la dureté des entreprises aujourd'hui	8	8	6	9
Avoir plus de reconnaissance sociale	4	4	7	4
Trouver une solution faite de mieux quand on ne trouve pas d'emploi	7	4	9	10

Source : CREDOC, enquêtes « Conditions de vie et Aspirations », début 2016

³⁰ PEUGNY Camille, (2013) *Le destin au berceau. Inégalités et reproduction sociale*, Le seuil- La République des idées.

³¹ Exploitation CREDOC, Collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail, « Indicateurs provisoires de facteurs de risques psychosociaux au travail », octobre 2009, <http://www.college-risquespsychosociaux-travail.fr/site/medias/Indicateurs-provisaires.pdf>

La liste des indicateurs répertoriés par le collège s'appuie sur les Enquêtes françaises sur les conditions de travail menées par la DARES, Enquêtes européennes sur les conditions de travail menées par la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de travail et de vie, Enquête Sumer de l'enquête sur la surveillance médicale des risques professionnels, Enquête Santé et itinéraires professionnels (SIP).

LA DIFFICILE QUESTION DE LA PROTECTION DES NOUVEAUX ENTREPRENEURS

La question de la **fragilité de la protection sociale des indépendants** est finalement peu citée comme un problème : seuls 14% des personnes elles-mêmes indépendants « traditionnel » l'évoquent, 13% des indépendants « occasionnels », et 14% des jeunes. Elle est finalement évoquée le plus souvent chez les personnes qui jugent le salariat préférable à l'indépendance.

Et pourtant la question de l'autonomie réelle des nouveaux indépendants a des répercussions sur leur **état de santé** dans le cas où ces travailleurs connaissant des situations de faible latitude décisionnelle et de contraintes élevées, comme on peut l'observer pour les salariés subissant des conditions semblables. S'y ajoute pour les indépendants un facteur de stress, celui d'une incertitude économique amplifiée par rapport à celle des salariés³².

En France le système de protection sociale s'est construit autour du salariat³³. Comme le note le rapport de France Stratégie sur l'avenir du travail, les risques des nouveaux indépendants en cas de perte d'emploi et pour l'accès à la retraite ne sont pas toujours bien couverts. Comment, face à ces mutations, adapter le système de droit du travail et de la protection pour faire que les actifs soient mieux protégés ? Comment mieux réguler sans entraver le développement de l'emploi³⁴? Le rapport sur la protection sociale des non-salariés et leur financement³⁵ du Haut Conseil du Financement de la Protection Sociale propose **trois pistes** : la simplification et clarification des frontières entre activités professionnelles et non professionnelles, ainsi que des règles d'affiliation des indépendants, l'équité des prélèvements finançant les risques sociaux dont la couverture est devenue universelle, et l'amélioration des droits sociaux des travailleurs non-salariés pour lesquels ils sont les plus fragiles. L'individualisation de droits portables dans le temps (comptes personnels d'activité par exemple) peut apporter une réponse à ces besoins de protection dans un contexte où les parcours professionnels se morcellent et où les statuts d'indépendant et de salarié peuvent se succéder. Cette individualisation est une des préconisations du rapport Mettling. Toutefois, comme l'indique le rapport de France Stratégie également mentionné dans ce paragraphe, cette solution remet en cause de principe de la mutualisation des risques inhérent au modèle de protection sociale français.

Méthodologie Conditions de vie et Aspirations

Ce dispositif permanent du CREDOC suit les Conditions de vie et Aspirations de la population depuis 1978. Il est mené deux fois par an (auprès de 3000 personnes en ligne en hiver et de 2000 personnes en face à face en juin). La plupart des résultats présentés ici sont tirés de la vague d'enquête réalisée au début de l'année 2016 (décembre 2015- janvier 2016), auprès d'un panel en ligne de **3 050** interviewés habitant sur tout le territoire français (France métropolitaine, Corse et DOM-TOM) âgés de 15 ans et plus, sélectionnés selon la méthode des quotas. Ces quotas (région, taille d'agglomération, âge, sexe, habitat individuel ou collectif et catégorie socioprofessionnelle) ont été calculés d'après le dernier recensement général de la population, actualisé grâce à l'enquête Emploi et aux données démographiques de l'INSEE. Afin d'assurer la représentativité par rapport à la population nationale, un redressement final a été effectué tenant compte au-delà des variables de quotas, du croisement âge et diplôme.

³² Collège d'expertise sur le suivi des risques psychosociaux au travail (2011). *Mesurer les facteurs psychosociaux de risque au travail pour les indépendants*. Ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

³³ Robert Castel (1995). *Les Métamorphoses de la question sociale – Une chronique du salariat*. Fayard.

³⁴ JOLLY Cécile, PROUET Emmanuelle (coord.) (2016). *L'avenir du travail : quelles redéfinitions de l'emploi, des statuts et des protections ? op. cit.*

³⁵ Haut Conseil du financement de la protection sociale, (2016) Rapport La protection sociale des non-salariés et son financement, Octobre

ANNEXES – TRIS COMPLEMENTAIRES

Tableau 3 - Au cours des 12 derniers mois, avez-vous exercé une activité rémunérée de manière indépendante (auto-entrepreneuriat, chauffeur ou hôte via un site internet, garde d'enfant ou aide aux personnes âgées, etc.) ?

		Oui	Non	[Nsp]	Total
Sexe	Homme	7	92	1	100
	Femme	9	90	0	100
Age de l'enquêté	18-24 ans	20	79	1	100
	25 à 39 ans	11	89	0	100
	40 à 59 ans	6	93	1	100
	60 à 69 ans	4	95	1	100
	70 ans et plus	3	96	1	100
Profession de l'interviewé	Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	31	69		100
	Cadre et profession intellectuelle supérieure	12	86	2	100
	Profession Intermédiaire	8	91	1	100
	Employé	8	92	0	100
	Ouvrier	7	93	1	100
	Personne au foyer	6	94	0	100
	Retraité	3	96	1	100
	Autre inactif	22	78	0	100
	Non-réponse	26	72	2	100
Revenus du foyer par UC	Bas revenus	10	89	1	100
	Classes moyennes inférieures	7	92	1	100
	Classes moyennes supérieures	7	92	1	100
	Hauts revenus	7	93	1	100
	Non-réponse	26	72	2	100
Diplôme	Non-diplômé	6	94	0	100
	BEPC	7	92	1	100
	BAC	10	90	0	100
	Diplômé du supérieur	10	89	1	100
Catégorie d'agglomération	Communes rurales	10	89	0	100
	2 000 à 20 000 habitants	9	91	1	100
	20 000 à 100 000 habitants	7	92	1	100
	Plus de 100 000 habitants	7	92	1	100
	Agglomération parisienne	9	91	1	100
Situation professionnelle	Actif occupé	8	91	1	100
	Inactif	7	92	1	100
	Chômeur	14	86	0	100
Ensemble de la population		8	91	1	100

Source : CREDOC, enquêtes « Conditions de vie et Aspirations », début 2016

Tableau 4 - Idéalement, quelle situation trouvez-vous la plus enviable ?

		Etre salarié	Etre indépendant, à son compte	Total
Sexe	Homme	72	28	100
	Femme	69	31	100
Age de l'enquêté	18-24 ans	55	45	100
	25 à 39 ans	72	27	100
	40 à 59 ans	74	26	100
	60 à 69 ans	74	25	100
	70 ans et plus	70	29	100
	Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	33	67	100
Profession de l'interviewé	Cadre et profession intellectuelle supérieure	68	32	100
	Profession Intermédiaire	81	19	100
	Employé	77	23	100
	Ouvrier	77	23	100
	Personne au foyer	56	44	100
	Retraité	74	26	100
	Autre inactif	54	46	100
	Non-réponse	64	35	100
Revenus du foyer par UC	Bas revenus	62	38	100
	Classes moyennes inférieures	75	25	100
	Classes moyennes supérieures	75	25	100
	Hauts revenus	70	30	100
	Non-réponse	64	35	100
Diplôme	Non-diplômé	70	30	100
	BEPC	70	30	100
	BAC	68	31	100
	Diplômé du supérieur	72	28	100
Catégorie d'agglomération	Communes rurales	69	31	100
	2 000 à 20 000 habitants	72	28	100
	20 000 à 100 000 habitants	72	28	100
	Plus de 100 000 habitants	69	31	100
	Agglomération parisienne	72	28	100
Situation professionnelle	Actif occupé	74	26	100
	Inactif	66	33	100
	Chômeur	66	33	100
Ensemble de la population		70	30	100

Source : CREDOC, enquêtes « Conditions de vie et Aspirations », début 2016

Tableau 5 - Pour vous avoir une activité indépendante, par rapport à être salarié c'est avant tout ?

Réponses ayant obtenu plus de 10% des suffrages

		Avoir plus de liberté	Travailler beaucoup, avoir moins de temps pour sa vie privée	Pouvoir adapter son travail à sa vie privée	Avoir moins de sécurité	Etre moins bien protégé (quand on est malade, à la retraite,	Avoir des revenus plus importants que lorsqu'on est salarié	Etre soumis à une forte pression liée aux attentes des clients	
Sexe	Homme	43	31	26	21	16	19	13	
	Femme	40	27	28	24	18	14	13	
Age de l'enquêté	18-24 ans	47	24	33	21	14	19	8	
	25 à 39 ans	47	28	29	22	16	17	9	
	40 à 59 ans	40	28	25	22	18	17	15	
	60 à 69 ans	38	35	24	25	18	13	16	
	70 ans et plus	35	33	23	25	17	15	14	
	Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	53	15	39	22	14	15	8	
Profession de l'interviewé	Cadre et profession intellectuelle supérieure	44	27	23	29	20	15	17	
	Profession Intermédiaire	36	35	25	25	16	17	12	
	Employé	41	28	25	21	17	16	12	
	Ouvrier	41	29	29	19	15	19	13	
	Personne au foyer	53	20	34	15	16	14	11	
	Retraité	34	35	23	26	18	14	16	
	Autre inactif	51	21	33	20	16	20	8	
	Revenus du foyer par UC	Bas revenus	47	23	31	18	15	16	11
		Classes moyennes inférieures	37	29	29	26	17	17	12
		Classes moyennes supérieures	40	32	26	23	17	16	14
Hauts revenus		42	32	21	26	19	17	16	
Non-réponse		34	32	18	18	21	22	8	
Diplôme	Non-diplômé	43	28	23	22	13	18	13	
	BEPC	40	29	27	21	17	16	13	
	BAC	43	27	29	24	16	17	10	
	Diplômé du supérieur	42	30	27	25	18	16	13	
Catégorie d'agglomération	Communes rurales	42	27	30	22	16	15	11	
	2 000 à 20 000 habitants	42	30	28	22	17	17	11	
	20 000 à 100 000 habitants	44	28	26	23	16	16	11	
	Plus de 100 000 habitants	39	29	26	23	18	18	15	
	Agglomération parisienne	41	32	23	26	16	16	15	
Situation professionnelle	Actif occupé	39	28	27	23	17	18	13	
	Inactif	42	29	27	23	18	16	13	
	Chômeur	52	29	24	21	10	11	11	
Ensemble de la population		41	29	27	23	17	16	13	

Source : CREDOC, enquêtes « Conditions de vie et Aspirations », début 2016

BIBLIOGRAPHIE

Assemblée nationale, Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2017, <http://www.assemblee-nationale.fr/14/ta/ta0851.asp>

BIGOT Régis, DAUDEY Emilie, HOIBIAN Sandra, (2013) La société des loisirs dans l'ombre de la valeur travail, cahier de recherche n°305, Décembre

BRICE Lucie, DAUDEY Emilie, HOIBIAN Sandra (2015), Une société qui aspire à plus d'égalité entre les femmes et les hommes, Note de Synthèse n°15, mars
http://www.credoc.fr/pdf/Sou/Note_de_synthese_N15_Egalite_HF.pdf

CASTEL Robert (1995). *Les Métamorphoses de la question sociale – Une chronique du salariat*. Fayard.

Collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail (2009). « Indicateurs provisoires de facteurs de risques psychosociaux au travail », octobre, <http://www.college-risquespsychosociaux-travail.fr/site/medias/Indicateurs-provisaires.pdf>

Collège d'expertise sur le suivi des risques psychosociaux au travail (2011). *Mesurer les facteurs psychosociaux de risque au travail pour les indépendants*. Ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Commission européenne (2012)., *Entrepreneurship in the EU and beyond*. Flash Barometer n°354.

Conseil d'orientation pour l'emploi (2014). *L'évolution des formes d'emploi*. Rapport du 8 avril.

DARES (2014). « Entre 2000 et 2012, forte hausse des embauches en contrats temporaires, mais stabilisation de la part des CDI dans l'emploi » *Dares Analyses* n°56, juillet, <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2014-056-2.pdf>

DEGRYSE Christophe (2016). *Les impacts sociaux de la digitalisation de l'économie*. Working paper 2016-02. European Trade Union Institute.

EVERAERE Christophe (2014) *Les emplois atypiques. Quelles réponses au besoin de flexisécurité ?* Editions Liaisons sociales.

FAYOLLE Alain, NAKARA Walid (2010). *Création par nécessité et précarité : la face cachée de l'entrepreneuriat*. Cahier de recherche n°2010-08 E4. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00534819/document>

Haut Conseil du financement de la protection sociale (2016). *Rapport La protection sociale des non-salariés et son financement*. Octobre.

JOLLY Cécile, PROUET Emmanuelle (coord.) (2016). *L'avenir du travail : quelles redéfinitions de l'emploi, des statuts et des protections ?* Document de travail n°2016-04. France Stratégie.

LEVRATTO Nadine et SERVERIN Evelyne (2009), « Etre entrepreneur de soi-même après la loi du 4 août 2008 : les impasses d'un modèle productif individuel » *Revue internationale de droit économique* n°3 (tome XXIII). p.325-352.

MARCHAND Olivier (2010). « 50 ans de mutations de l'emploi ». *Insee première* n° 1312. Septembre.

MAURICE Joël, STIMAMIGLI André (coord.) (2016). *Numérique, travail et emploi – Chances à saisir, risques à maîtriser*. Les Cahiers LASAIRE n°57, octobre.

MEDA Dominique, VENDRAMIN Patricia (2013). *Réinventer le travail*, Presses universitaires de France

METTLING Bruno (2015). *Transformation numérique et vie au travail*. Rapport établi à la demande de la Ministre du Travail. Septembre.

OMALEK Laure, TELLIER Sergine (2016) « Revenus d'activité des non-salariés en 2013 - Baisse prononcée dans la plupart des secteurs d'activité ». *Insee Première* n°1604. Juin.

PEUGNY Camille (2013). *Le destin au berceau. Inégalités et reproduction sociale*, Le seuil- La République des idées.

RAPPELLI Stéphane (2016). *Invisibilité sociale : publics et mécanismes. Les travailleurs non salariés pauvres*. Rapport de recherche pour l'ONPES.

RAPIAU Marie-Thérèse (2010). « Entrepreneuriat et formes d'emploi... Points de repères ». *Pour* n°204.

RICHET Damien, ROUSSEAU Sylvie, MARIOTTE Henri (2016) « Auto-entrepreneurs immatriculés en 2010 : trois ans après, 30 % sont encore actifs ». *Insee Première* n°1595. Mai.

RICHET Damien, THOMAS Stéphane (2016). « Les créateurs d'entreprises en 2014 : moins de chômeurs et des projets plus modestes qu'en 2010 ». *Insee Première* n°1600. Juin.

STEVENS Hélène (2012). « Le régime de l'auto-entrepreneur : une alternative désirable au salariat ? » *Savoir/Agir* n°21. P.21-28

TASSET Cyprien, AMOSSÉ Thomas, GRÉGOIRE Mathieu (2013). *Libres ou prolétaires ? Les travailleurs intellectuels précaires en Ile-de-France*. Rapport de recherche du Centre d'Etudes de l'emploi n°82. Mars.

TAVAN Chloé (2008). « Public, privé, indépendant : des changements de statuts nombreux et au fil de la carrière », in *Insee Références 2008, L'emploi, nouveaux enjeux*. Novembre.

CAHIER DE RECHERCHE

PARUS L'AN DERNIER

- **L'innovation commerciale face aux attentes des consommateurs : quelles évolutions depuis 2011 ?**
N°328 (2015)
A. DEMBO - P. HEBEL - A. VITTORI - G. CAPON - P. DUCHEN - F. LEHUEDE
- **Comment a évolué sur les deux dernières décennies la relation à la qualité pour les consommateurs français ?**
N°327 (2015)
G. TAVOULARIS - P. HÉBEL - M. BILLMANN - C. LELARGE
- **Situations de vulnérabilité énergétique, pratiques de sobriété énergétique : un point sur la situation des ménages**
N°326 (2015)
L. BRICE - P. CROUTTE - S. HOIBIAN - P. JAUNEAU-COTTET
- **Géographie du commerce de détail et de l'artisanat commercial**
N°325 (2015)
T. LAGORIO - G. CAPON - P. DUCHEN
- **Le budget vacances des Français**
N°324 (2015)
E. DAUDEY - S. HOIBIAN - S. LAUTIE
- **Une approche de l'effet du passage sur Internet d'une enquête en population générale**
N°323 (2015)
P. CROUTTE - E. DAUDEY - S. HOIBIAN - S. LEGLEYE - G. CHARRANCE
- **L'entrepreneuriat féminin dans les quartiers populaires**
N°322 (2015)
I. VAN DE WALLE - I. ALDEGHI

CRÉDOC

CENTRE DE RECHERCHE POUR L'ÉTUDE ET L'OBSERVATION DES CONDITIONS DE VIE

142, rue du Chevaleret - 75013 PARIS
Tél. : 01 40 77 85 01
www.credoc.fr
ISBN : 2-84104-474-0